



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE MARS 2025

Trois personnes arrêtées en commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura

Trois personnes ont été interpellées par les agents du SNR en mairie de Bujumbura, à des dates et lieux distincts. Le lieutenant Kevin Nishimwe a été arrêté le 13 février 2025, suivi du sous-lieutenant Albert Ndayisaba le 24 février 2025. Enfin, Manassé Nizigiyimana, un civil, a été appréhendé à son domicile au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura, en date du 2 mars 2025.

Les deux officiers ont été arrêtés sur leur lieu de travail respectif : le camp Muha pour le premier, et l'état-major général pour le second. Ils sont accusés d'avoir échangé, via WhatsApp, des messages relatifs aux affrontements en RDC.

Selon des sources sur place, un de leurs téléphones aurait été compromis lors d'une recharge électrique, permettant ainsi l'interception de ces communications. Les trois hommes sont actuellement détenus au bureau du SNR.

Une personne arrêtée par des policiers en commune Giharo, province Rutana

En date du 27 février 2025, vers 16 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Didace Kantabaze, enseignant du Lycée Communal de Butezi, résidant sur ladite colline, a été arrêté par des policiers dont Ezéchiel. Selon des sources sur place, ces policiers lui demandé la carte d'identité et cet enseignant leur a dit que sa carte est à la maison. Ce dernier a demandé aux policiers de lui donner un petit moment pour qu'il l'apporte mais en vain. Au lieu de lui donner ce temps, il a été obligé de s'asseoir par terre. La victime leur a dit qu'il est même leur voisin. Les policiers l'ont battu en lui disant que même s'ils tombaient malades, ils se défendraient eux-mêmes, sans faire recours à une aide extérieure. Didace a accepté par force de s'asseoir par terre et a appelé son épouse pour qu'elle lui apporte de sa carte nationale d'identité. A son arrivée, la dame a été signifiée que son mari est un déviant de la paix. Après la vérification de cette carte, Kantabaze a été relaxé.

Douze personnes arrêtées en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 indique qu'en plus de 65 personnes arrêtées la semaine du 17 au 23 février 2025, par la police les accusant de manque de documents, au cours de cette semaine du 24 février au 2 mars 2025, douze autres personnes ont été arrêtées dans les mêmes conditions.

Toutes ces personnes ont été arrêtées sur les barrières entrant et sortant de la ville de Ruyigi et sont toutes ces personnes sont de la communauté des « Banyamulenge » en provenance des camps des réfugiés congolais de Bwagiriza, Nyankanda, Kavumu et de la ville de Bujumbura.

Ces personnes sont de trois catégories par leur chef d'accusation dont la première catégorie de personnes sont accusées d'avoir quitté les camps sans autorisation, la deuxième catégorie, ce sont des Banyamulenge en provenance de la ville de Bujumbura mais qui n'ont pas de documents et la troisième catégorie de gens, ce sont des Banyamulenge qui ont été appréhendés en possession des cartes nationales d'identité burundaises et des récépissés.

Selon nos sources au Parquet de la République de Ruyigi, cette troisième catégorie de personnes composée de 4 Banyamulenge est déjà détenue à la prison centrale de Ruyigi. Pour le reste les enquêtes continuent. Ces vagues arrestations seraient liées à la situation sécuritaire qui règne à l'Est de la RDC.

Une fille arrêtée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dans la nuit du 24 février 2025, à Nyabitsinda, province de Ruyigi, une jeune fille nommée Honnête Niyonyishu a été arrêtée par des Imbonerakure. Selon des sources locales, elle est soupçonnée d'être une espionne du mouvement M23, car elle n'était pas connue dans cette localité. Elle a été directement conduite au cachot de la commune de Nyabitsinda. Le 25 février 2025, elle a été interrogée par l'OPJ Jean Claude Nibizi. En réponse à la question sur ses origines, elle a déclaré être originaire de Bwagiriza, dans la commune de Butezi.

Cependant, des enquêtes menées par les autorités administratives indiquent qu'elle pourrait venir de Karuzi. Un autre élément de suspicion est que, bien qu'elle ait affirmé avoir étudié en République Unie de la Tanzanie, elle utilise principalement le français dans ses échanges, alors que l'anglais et le kiswahili sont les langues d'enseignement en Tanzanie. Étant donné les incohérences dans ses réponses concernant son identité et ses origines, l'OPJ a constitué un dossier, et la présumée a été transférée au commissariat provincial de la police de Ruyigi le 28 février 2025 pour des enquêtes supplémentaires.

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 février 2025, deux jeunes garçons dont Célestin Nimpagaritse alias Tintin, âgé de 32 ans, et Kagimbi Grégoire, âgé de 23 ans, tous originaires de la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, ont été arrêtés quand ils rentraient de Bujumbura. Célestin fait le taxi voiture et Grégoire est chômeur pour le moment. Selon des témoins oculaires, ils ont échangé, l'un parlant le Kinyarwanda et Célestin lui répondait en langue ougandais et les Imbonerakure ont appelé la

police qui a les arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de Gitega où ils ont passé une nuit avant d'être relâchés. Célestin leur a demandé de contacter Innocent Ntunzwenimana, le responsable des mouvements issus du parti CNDD-FDD dans la province de Gitega. Il a dit à la police qu'ils les connaissent, raison de leur libération.

Trois cent quinze jeunes arrêtés lors des fouilles et perquisition en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 4 mars 2025, vers 4 heures du matin, une fouille et perquisition conjointe de la police et de l'armée des communes de Makamba, Mabanda et Nyanza-lac, province Makamba, en collaboration avec les militaires du camp Nyanza-Lac a eu lieu sur la colline Bukeye, à Nyanza-Lac. Officiellement, l'opération visait des réfugiés congolais cachés dans les ménages, mais elle s'est rapidement orientée vers le contrôle des cahiers de ménages. Environ 315 jeunes hommes, principalement des travailleurs journaliers et des conducteurs de taxi-vélo, ont été arrêtés et conduits au commissariat communal de police. Les familles n'ont pas pu fournir leurs pièces d'identité. Les détenus ont été libérés après avoir payé une amende de 10 000 fbu, pour ceux dont les noms ne sont pas enregistrés dans les cahiers de ménage et 20 000 fbu pour ceux qui n'avaient pas des CNI, tandis que ceux qui ne pouvaient pas payer ont été enfermés dans des cellules surpeuplées jusqu'au lendemain. Cette vague d'arrestations est liée à une nouvelle mesure imposant à chaque ménage de tenir un cahier recensant ses occupants, vendu à 5 000 fbu par les chefs de colline. Les habitants dénoncent le coût élevé et l'absence de sensibilisation sur cette obligation. Des observateurs soupçonnent une manœuvre financière de l'administratrice communale, Marie Goreth Irankunda, à l'approche de la fin de son mandat. Aucune déclaration officielle n'a été faite, ce qui alimente les inquiétudes de la population sur les véritables motivations de cette opération.

Deux cent dix personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 7 Mars 2025, des personnes n'ayant pas de cartes nationales d'identités ou les non enregistrés dans les cahiers des ménages ont été arrêtées dans la zone de Kabonga, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Au cours de cette opération, 210 hommes ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza-Lac, de Makamba et Mabanda puis conduits au commissariat communal. D'habitude, les forces de sécurité se lèvent très tôt le matin vers 3 heures et se positionnent devant les maisons encerclées par les militaires comme cela a été observé en date du 3 mars 2025 sur la colline de Bukeye, zone Nyanza-Lac où environ 315 personnes ont été arrêtées. Selon des témoins oculaires, les 210 arrêtés à Kabonga ont été infligés d'une amende de 10 000 fbu moyennant des quittances alors qu'aucune pièce n'a été donnée à Bukeye.

Un chef de rue arrêté en commune Muha, Bujumbura-mairie

Une information parvenue à la ligue Iteka indique que le 18 mars 2025, une femme surnommée "Computer" a été victime d'une agression violente vers minuit à Kinanira II. Tabassée par un certain Olivier, elle a été jetée dans un caniveau rempli d'eau de pluie, les personnes vivant près du lieu du crime ont été réveillées par des cris et ont alerté la police.

La police, aidée par Kadwinga chef de la 16^{ème} avenue de ce quartier, a arrêté Olivier et évacué la victime vers le poste de police et Kadwinga est retourné à la maison pour dormir en attendant la poursuite du dossier le matin. Cependant, dans une décision surprenante, la police a renvoyé la victime sur les lieux du crime, où elle a été à nouveau agressée. Le frère d'Olivier l'a jetée dans un caniveau, comme le conformément les personnes qui étaient présentes.

Le lendemain, les deux frères, les policiers et Kadwinga se sont présentés à la police de la zone Musaga pour interrogatoire. Le chef de poste de Kinanira II, Emmanuel Ndayikeza, a failli être emprisonné, mais une haute autorité a refusé son emprisonnement.

Les policiers ont ensuite tenté de contacter Kadwinga pour les aider à éviter les conséquences une fois la mort de la femme victime "Computer" surviendrait, mais il a refusé. Ce refus a conduit les policiers à corrompre les témoins, permettant ainsi l'emprisonnement de Kadwinga à la place des policiers. Cette affaire soulève des questions sur la corruption et l'abus de pouvoir au sein des forces de l'ordre.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 24 mars 2024, au bureau de l'OPJ Muyinga, situé dans la commune et province de Muyinga, Siniremera Theodore a été interpellé et placé derrière les barreaux dans les cachots de la PJ Muyinga par un OPJ nommé Gérard, surnommé Gasongo. D'après des témoins locaux, la victime se présentait à l'invitation de cet OPJ concernant un conflit foncier l'opposant à un individu du nom de Mwarabu.

Le 27 mars 2025, lors d'une visite du procureur de la République près du TGI Muyinga, la victime a été libérée après que des alertes aient été lancées, le magistrat ayant constaté qu'une cellule de 2m sur 2m abritait plus de 200 détenus. Il a pris la décision de libérer plusieurs d'entre eux, incarcérés pour des affaires civiles. Les prisonniers des cachots de Muyinga rapportent qu'ils souffrent de maladies nosocomiales à cause de la longue durée passée en position debout dans ces lieux de détention, n'ayant même pas la possibilité de s'asseoir en raison du nombre excessif de personnes dans une cellule aussi exigüe.